

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260605-2026070-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/057

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Canton de Besançon 1

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
01/06/2026 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix-neuf.**

Séance du 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Présents : 15 jusqu'au point 4 – 14 à partir du point 5

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, ICHOU, HAMDAN, LECLERC (jusqu'au point 4), PRALON ;

MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, JOLY, COUDRY, PONS ;

Procurations de vote : 3

Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur François PONS ; Madame Cécile DUBOIS donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD ; Madame Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA
RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE**

Rapporteur : Jean-Pierre LORY

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260605-2026070-DE

Berger
Levrault

VU la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2025 validant la liste des 4 candidats admis à proposer une offre ;

VU le règlement de consultation ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que 4 offres ont été reçues dans les délais fixés pour la remise des offres : AACT+, Maitrise d'architecture, AD+ et Michel Kruzic Architecte EI ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des candidatures et des offres, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'attribution du marché au profit de : Maitrise d'architecture

CONSIDÉRANT que cette offre a été classée première au regard des critères de jugement des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

- le prix des prestations : 60%
- la valeur technique : 40%

CONSIDÉRANT que le montant pour le 1^{er} marché subséquent de l'accord cadre s'élève à :

- Montant HT : 23 100,00 €
- Montant TTC : 27 720,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- 1. De suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire à :
Maitrise d'architecture
sis 6, place de loi – 25110 BAUME-LES-DAMES.*
- 2. D'approuver le 1^{er} marché subséquent de l'accord cadre pour un montant de 23 100,00 € HT.*
- 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de la CAO du 19 mai 2026*
- 4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution*

Fait et délibéré, le 5 juin 2026

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

